



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 3 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Claudine QUATREPOINT, Lydie CHANEZ (procuration à Jérôme SERRETTE), Nelly GIROD (procuration à Michaël FUMEY), Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h05.

1. Budgets primitifs 2017

M. le Maire présente les budgets primitifs pour l'année 2017 :

Budget communal

- Dépenses de fonctionnement 740 837,00 €
- Recettes de fonctionnement..... 1 085 572,33 €
- Dépenses d'investissement..... 6 049 000,00 €
- Recettes d'investissement 6 049 000,00 €

Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »

- Dépenses de fonctionnement 356 000,00 €
- Recettes de fonctionnement..... 356 000,00 €
- Dépenses d'investissement..... 350 000,00 €
- Recettes d'investissement 350 000,00 €

Les budgets primitifs sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Par ailleurs, le conseil municipal attribue les subventions suivantes :

- Arc en ciel – Centre périscolaire21 694,83 €
- Arc-en-ciel – Rythmes scolaires (Etat) 6 300,00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers 150,00 €
- Coopérative scolaire – Projet d'école 500,00 €
- Souvenir français 100,00 €
- Banque alimentaire du Jura 150,00 €
- Pour un petit plus Hôpital Mouthe 50,00 €

A noter que les subventions au comité des fêtes (feux d'artifices) et au Club UNESCO pour la Bouquinette sont désormais prises en charge par le SIVOM du Plateau de Nozeroy.

2. Vote des taux de la part communale des taxes locales

État FDL n°1259

M. le Maire présente les taux pondérés actuels notifiés sur l'état FDL n°1259 :

- Taxe d'habitation9,91 %
- Taxe foncière (bâti).....6,75 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 18,33 %
- Produit fiscal attendu.....214 770 €

M. le Maire rappelle que cette année est particulière en ce qui concerne l'évolution des taux de fiscalité, pour 2 raisons. Tout d'abord, l'année 2017 est la première année de l'intégration fiscale sur 12 ans entre les communes historiques de Mignovillard et Communailles-en-Montagne. Ainsi, à partir de cette année, les taux communaux votés sont des taux moyens pondérés (TMP) : les contribuables des communes historiques ne se voient pas appliquer ces TMP mais des taux différents qui vont progressivement converger sur 12 ans. Ce n'est donc qu'en 2028 que les taux seront strictement identiques.

Ensuite, la création de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, qui est sous le régime de la fiscalité professionnelle unique, bouleverse la répartition de la fiscalité entre la Commune et la communauté de communes. Cette dernière reçoit désormais l'ensemble des produits fiscaux relatifs aux entreprises (CFE, CVAE, IFR...). Pour les 3 taxes « ménages », la communauté de communes a transmis à la Commune son projet de taux.

Le conseil municipal manifeste son souhait de ne pas augmenter cette année la contribution fiscale des habitants de la Commune pour le bloc communal, en dépit de la nouvelle répartition des produits fiscaux au sein du bloc communal. Ainsi, l'addition du taux communal 2017 et du taux intercommunal 2017 aboutira au même résultat qu'en 2017. Les taux communaux suivants sont donc approuvés à l'unanimité :

- Taxe d'habitation5,43 %
- Taxe foncière (bâti).....9,10 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 23,67 %
- Produit fiscal attendu.....214 697 €

Abattements fiscaux

En vue d'une harmonisation de la fiscalité de la commune nouvelle, il est proposé de délibérer sur les abattements fiscaux. La communes historiques appliquaient les abattements de droit commun. Il est donc proposé de ne pas appliquer d'abattements dérogatoires. Le conseil municipal adopte cette proposition.

3. Enfance, jeunesse : conseil d'école du 24 mars

La conseillère en charge de l'enfance et de la jeunesse relate les points évoqués lors du conseil d'école du 24 mars 2017 :

- Effectif scolaire stable avec 125 élèves. Prévision à 132 élèves à la rentrée prochaine si les tous petits sont accueillis.
- Départ de Mme FAUCHIER à la rentrée prochaine.
- Rédaction du nouveau projet d'école, en lien avec les autres écoles du Plateau de Nozeroy.
- Conseil « école-collège » qui fait le lien pour le passage au collège.
- Actions pédagogiques nombreuses pour tous les niveaux : culture, sport...
- Bilan financier satisfaisant de la coopérative scolaire.
- Quelques travaux ou achats à prévoir par la Commune : rénovation de la salle Libellule, couverture de la passerelle, création d'un mare, achat d'un NAS...

4. Travaux et achats divers

Four de remise en température pour la salle des fêtes

3 devis sont proposés au conseil municipal :

- Entreprise Thyrode : 3 409,87 TTC pour un four 10 niveaux sans grille.
- Entreprise Bersot : 4 306,80 € TTC pour un four 14 niveaux et 10 grilles offertes.
- Entreprise Promatel : 5 220,00 € TTC pour un four 14 niveaux sans grille.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Bersot pour un montant de 4 306,80 € TTC. M. le Maire sera chargé de la commande. Quelques travaux devront être entrepris pour assurer l'alimentation électrique et en eau du four qui sera installé à la place de la friteuse qui n'a presque jamais été utilisée.

Accessibilité de la salle des fêtes

Afin de répondre aux exigences de l'agenda d'accessibilité, les travaux doivent être impérativement faits cette année. Un devis de l'entreprise Guillemain a été établi pour un montant de 4 626,00 € TTC, comprenant l'installation de mains courantes et gardes corps ainsi que la création de rampes d'accès. Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Guillemain à l'unanimité.

5. Salle des sports et terrain synthétique

Suivi des travaux

- Le panneau d'information du chantier est présenté au conseil municipal.
- Information sur la remise en service des sanitaires et douches à la maison située 6 rue de Champagnole pour le club de football durant les travaux jusqu'à l'été. Le coût s'élève à 1 500 € environ, ce qui évite la location coûteuse de bungalows vestiaires et sanitaires.
- Les travaux de désamiantage se terminent. Le calendrier est respecté. D'ici à fin avril, le bâtiment devrait être de nouveau couvert et les anciens vestiaires seront démolis.

Plan de financement

M. le Maire présente le nouveau plan de financement de la réhabilitation-extension de la salle des sports. Les dépenses restent inchangées, en revanche, il convient de prendre note d'une diminution de la subvention FEADER (fonds européens) qui sera sollicitée : 80 000 € au lieu de 205 000 €, faisant augmenter la part d'autofinancement à due concurrence.

6. Création de logements dans l'ancienne gare

Consultation des entreprises

M. le Maire présente les grandes lignes du dossier de consultation des entreprises préparé par SICA Jura pour les travaux à l'ancienne gare. Le conseil municipal approuve le dossier, ce qui permet de lancer l'appel d'offres. La date limite de remise des offres est prévue au 4 mai prochain. Les élus devraient pouvoir retenir les entreprises lors de la séance de juin.

Plan de financement

M. le Maire rappelle que l'opération ne fait pas l'objet de remboursement du FCTVA dans la mesure où la Commune percevra des loyers. Toutefois, les 2 logements étant conventionnés, il est possible de bénéficier du dispositif de « livraison à soi-même » qui se traduit par le paiement de la TVA au taux réduit de 5,5 % au lieu de 20 %. Le conseil municipal manifeste son accord.

7. Urbanisme, voirie et assainissement : réunion du 27 mars

Travaux de voirie

Le conseiller municipal délégué rapporte les points évoqués lors de la réunion de la commission municipale du 27 mars dernier. En 2017, il est prévu de réaliser les investissements suivants, pour un montant estimé à 52 500 € :

- Chemin agricole aux Boucherans sur 280 mètres
- Chemin du Grands Bougeons sur 450 m par sections
- Reprise de la placette située rue de Champagnole

Par ailleurs, une enveloppe de 20 000 € a été prévue au budget 2017 pour l'entretien annuel des voies communales. Un effort sera surtout mis sur quelques portions de routes forestières.

Enfin, la commission a étudié les travaux de voirie qui seront nécessaires en 2018-2019, en particulier la réfection complète des rues de Mibois et de la Sauge, d'une portion de la rue de Frasne et de l'impasse de la rue de Mouthe, auxquels il faudra ajouter la reprise du parking de la Bourre.

Des passages de caméra seront programmés en 2017 sur des sections du réseau unitaire d'assainissement pour vérifier son état. Une consultation de bureaux d'études sera lancée afin de concevoir techniquement ce programme de travaux qui sera étalé sur les années 2018 et 2019.

Lotissement de la Fruitière

La commission a pris connaissance de l'avancement du dossier et des préconisations du CAUE du Jura, qu'il convient d'affiner. Une consultation sera ensuite lancée afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception du nouveau quartier, par tranches.

8. Forêts et bois

Parcelle 50 : vente de résineux du 20 mars

Concernant cette vente amiable de résineux, seule d'entreprise Chauvin a fait une offre à 58,89 €/m³.

Parcelles 62 et 68 : exploitation des parcelles de feuillus (contrat d'appro.)

Ces parcelles sont en cours d'exploitation par Yann GRIFFOND et Denis VERNEREY au prix de 16 €/m³. A noter, une erreur notable d'estimation du volume par l'ONF : 60 m³ réellement au lieu de 160 m³ estimés.

Programme de travaux 2017

M. le Maire rappelle le programme de travaux de l'ONF établi pour un montant de 44 080 € HT, concernant les parcelles 38, 54, 55, 13 et 19.

La commission « Forêts et bois » approuvé par le conseil municipal, a souhaité consulter des entreprises privées pour comparer les coûts. Un seul devis a été reçu de la part de l'entreprise Éric Coulet, de Levier, pour un montant de 31 867 € HT.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Éric Coulet, de Levier. L'ONF n'assurera pas la surveillance des travaux. Cette surveillance sera donc à la charge de la Commune et des membres de la commission « Forêts et bois ».

9. Divers

Nouvel engin

La livraison de l'Unimog aura lieu le vendredi 7 avril.

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie commémorant l'armistice du 8 mai 1945 aura lieu à 10h30 au monument aux morts de Mignovillard.

Fêtes des mères et des pères

Le repas de la fêtes des mères aura lieu le vendredi 26 mais et l'apéritif de la fête des pères, le samedi 17 juin.

Contrat de fortage

La négociation du nouveau contrat de fortage avec l'entreprise Jeannin pour la carrière de la Pettouse est en cours. Le contrat sera présenté lors de la prochaine séance.

Eau

Le syndicat des eaux du Centre Est a débuté ce lundi 3 avril les travaux de réfection de la conduite d'eau située dans la rue de Mouthé.

Prochaine séance

En raison des lundis fériés les 1^{er} et 8 mai, la prochaine séance du conseil municipal aura lieu exceptionnellement le mercredi 3 mai à 20h.

La séance est levée à 23h20.

Le Maire,

Florent SERRETTE

